

Valoriser les eaux pluviales dans les aménagements urbains

Territoires en transition et bonnes pratiques

Prendre en compte la pluviométrie locale (pluies faibles à très fortes)

Préserver les zones d'expansion de crues

Modifier les pratiques et usages sur les espaces urbanisés

Réduire les émissions de polluants

Eviter de collecter les eaux de ruissellement dans les réseaux d'assainissement lors de pluies courantes

Préserver les lits majeurs de cours d'eau

Favoriser les espaces verts et les sols perméables

Infiltrer \Rightarrow profondeur de nappe < 1 mètre
 \Rightarrow vitesse d'infiltration $< 10^{-4}$ mètre par seconde

Préserver les zones humides

Longtemps considérées comme un déchet à évacuer le plus rapidement possible hors de la ville, **les eaux de pluie** retrouvent progressivement leur **statut de ressource dans les zones urbaines**. Au lieu de nettoyer la ville, **elles participent à la mise en valeur de nouveaux espaces de vie et à la renaturation de la ville**. L'eau de pluie utilisée au plus près de l'endroit où elle tombe, contribue à la recharge en eau des sols et à l'arrosage « naturel » des plantes.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie incite à concevoir des aménagements urbains combinant valorisation de l'eau et restauration de la nature en ville en proposant aux maîtres d'ouvrages :

- des aides financières
- un appui technique

Adaptation au changement climatique et nature en ville

Valoriser les aménagements urbains participe :

- à la biodiversité
- à l'amélioration du cadre de vie
- à la bioclimatisation de la ville en créant des îlots de fraîcheur,
- au rétablissement des corridors écologiques et aux trames vertes et bleues à l'intérieur des villes
- à la réduction de la vulnérabilité des espaces urbains aux aléas climatiques

APPEL A PROJETS

Pour « la gestion durable des eaux de pluie dans les projets d'aménagements urbains »

Lancé en 2015, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a souhaité inciter les acteurs de l'aménagement urbain à concevoir des projets plus respectueux du cycle naturel de l'eau, n'engendrant pas de collecte de volumes supplémentaires d'eaux de ruissellement lors des pluies courantes et favorisant la réduction à la source des émissions de polluants.

Les projets d'aménagements visés portaient sur des extensions urbaines : opérations de plus de 2 500 m² situées en zone AU des PLU et NA des POS ou dans des parcelles non imperméabilisées des zones U. Les critères de sélection relevaient à la fois du technique et de la démarche de projets. Ils couvraient les volets environnementaux, sociologiques et économiques.

Sur les 27 dossiers reçus, le jury a retenu 4 projets de collectivités et d'aménageurs engagés dans une démarche de gestion durable.



Grand Paris Aménagement AEROLIANS PARIS Zac Sud CDG (93)

Plan de communication ayant pour cibles : usagers futurs du parc d'affaires, investisseurs immobilier, habitants à proximité du parc (secteur pavillonnaire)



- Techniques alternatives au « tout tuyau », sur un territoire peu propice à l'infiltration et avec un enjeu milieu naturel (cours d'eau)
- Dispositions prises pour limiter l'imperméabilisation
- Surface perméable ZAC de 66 ha soit 34% de la surface total

Département de Seine-Saint-Denis Direction nature, paysages et biodiversité (93)

Désimperméabilisation du parking du Tapis Vert du parc départemental Georges Valbon (Site Natura 2000)



- Réduction importante des surfaces imperméabilisées : 1 ha soit 33% de la surface totale du projet
- Renaturation du parking

POINT.P (91)

Aménagement d'une plateforme commerciale de matériaux de construction ouverte aux particuliers et professionnels



- Réalisation d'espaces végétalisés permettant de gérer les eaux de pluie et de créer une continuité de type « pas japonais » pour reconnecter des espaces semi-naturels
- Evaluation écologique et de biodiversité confiée au Museum National d'Histoire Naturelle
- Ouverture partielle au public de la partie gestion des eaux du site (aménagée à cet effet) avec panneaux explicatifs

PRESTIGE FONCER (76)

Lotissement de 60 îlots autour d'une zone Ni dédiée à la gestion alternative des eaux pluviales centennales



- Mise en œuvre de principes d'hydraulique douce tant sur les parties privées que sur les parties communes
- 1,9 ha non imperméabilisés
- Cahier des charges sur la gestion des eaux pluviales fourni aux acquéreurs
- Bonne impulsion donnée par la commune via les documents d'urbanisme